

Lorsque humanisme et efficacité se rencontrent!



LE RAMEAU

Analyse critères de sélection de projets

dans le cadre d'appel à projets / prix / concours

Version 8 mars 2012

Le RAMEAU

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture du Val-de-Marne, publication au JO N°20060045-1507

9, rue Raymond du Temple - 94300 VINCENNES

Tél. : 01-53-66-99-70 - info@lerameau.fr – www.lerameau.fr

- Ce document présente une synthèse des critères d'éligibilité et des critères de sélections utilisées dans le cadre d'appel à projets / prix / concours.

- Analyse réalisée à partir des grilles d'évaluation de :
 - Atout Soleil (appel à projet annuel thématique de GPMA & Generali)
 - Fondation SFR
 - Fondation Air France
 - Fondation Solidarité – Société Générale
 - Assoclic (appel à projets lancé par Ateliers Sans Frontières, qui vise à aider à l'équipement informatique de projets associatifs)
 - Fondation RATP
 - Concours de l'innovation URIOPSS
 - Fondation PETZL
 - Fondation CARREFOUR
 - Boite à outil innovation sociale – Site de l'entrepreneur social de l'AVISE



Critères d'éligibilité

Critères de sélection

- L'ensemble des appels à projet présentent des critères d'éligibilité
- Ces structures peuvent présenter :
 - Un seul critère : le critère retenu généralement étant la thématique de l'appel à projet
 - Des critères d'exclusion type « ne peuvent être retenus les projets à caractère... » (cf. diapositives suivantes)
 - Jusqu'à 5 à 7 critères maximums de critères d'éligibilité
- A noter que les structures n'identifient pas toujours clairement ce qui relève de l'éligibilité de ce qui relève de la sélection. Pour le travail de synthèse réalisé, n'a été retenu que les critères auxquels les réponses apportées sont exclusives : « OUI » ou « NON »
- Les critères d'éligibilité se structurent en :
 - Critères liés à la structure porteuse
 - Critères liés au projet présenté

Critères d'éligibilité

Critères liés à la structure porteuse

- **Eléments de nature juridique :**
 - Association à but non lucratif régie par la Loi 1901
 - Organisme d'intérêt général à but non lucratif agissant sur le territoire français
 - Structure pouvant délivrer un reçu fiscal
 - Apparaissent comme exclus :
 - ✓ Les projets portés par des personnes individuelles ou des structures commerciales
 - ✓ Les demandes provenant d'administrations publiques ou services délégués des Etat, sauf dans le secteur de la recherche
 - ✓ Les projets à but lucratif, promotionnel , publicitaire

- **Implantation géographique de la structure :**
 - Région / France / International (pays ?)

- **Durée minimale d'existence de la structure (en général, minimum deux ans d'existence)**

- **Eléments liés au caractère politique / religieux de la structure**

- **Eléments liés aux bénéficiaires : projets s'adressant à une communauté non restreinte de bénéficiaires**

Critères d'éligibilité

Critères liés au projet

- **Eléments liés au lien avec la thématique de l'appel à projet** : *le projet doit être en lien la thématique de l'appel à projet*
 - **Eléments liés à la typologie de l'action** (*exemple : action uniquement préventive et non curative*)
 - **Elément liés à l'utilité sociale du projet**
 - Projets à caractère solidaire
 - Projets tournés vers des publics en situation de fragilité
 - **Implantation géographique du projet**
 - **Eléments liés à la nature de la subvention demandée**
 - Sont le plus souvent exclus : les subventions de fonctionnement de la structure, les subventions de communication, les manifestations ponctuelles
 - Pour certains, uniquement en subvention d'investissement
 - **Eléments liés à la source du projet** (*exemple : projet soutenu par un parrain au sein de la structure organisatrice de l'appel à projet*)
 - **Eléments liés à l'impact du soutien** (*si le soutien n'est pas apporté, cela remet-il en cause le projet ?*)
-

Critères d'éligibilité



Critères de sélection

- L'ensemble des appels à projet présentent des critères de sélection.
- La synthèse élaborée a été réalisée à partir :
 - Soit des critères de sélection affichés dans les règlements des appels à projet
 - Soit des grilles d'évaluation à disposition
- Le document présente une synthèse globale de l'ensemble des critères utilisés. Ils se structurent de la manière suivante :
 - Fiabilité de la structure porteuse
 - Fiabilité du(des) porteur(s) de projet
 - Caractéristiques intrinsèques du projet
 - Bien-fondé du projet
 - Efficacité des moyens
 - Efficacité des modes opératoires
 - Potentiel du partenariat
- A noter que dans les critères de sélection affichés, sont souvent mélangés les critères et les indicateurs d'évaluation de ces critères. Le travail de synthèse réalisé a différencié :
 - Les critères
 - Leurs indicateurs de mesure

Critères de sélection

Fiabilité de la structure porteuse

Critères	Indicateurs
Solidité financière	Budget équilibré - comptes sains
	Ressources financières diversifiées
Gestion saine & transparente	Publication des comptes annuels selon les principes et méthodes comptables en vigueur
	Bon équilibre salariés / bénévoles
Gouvernance fiable	Fonctionnement effectif des instances dirigeantes (CA-Bureau)

Critères de sélection

Fiabilité de(des) porteur(s) de projet

Critères	Indicateurs
Engagement du porteur de projet	Disponibilité / implication du porteur de projet
	Volonté d'inscrire l'action de manière durable
	Motivation du porteur de projet
	Forte ambition du porteur de projet en matière de développement
Capacités du porteur de projet	A déjà surmonté des difficultés pour faire avancer le projet
	Manage une équipe / Gère des responsabilités importantes
	A déjà développé un projet d'innovation de grande envergure
	A une reconnaissance de pairs experts / est un expert reconnu sur le sujet
	Bonne maîtrise des éléments du contexte

Critères de sélection

Caractéristiques intrinsèques du projet

Critères	Indicateurs
Caractère innovant / original du projet	Projet unique par son objet, sa démarche ou sa prise en compte de la problématique
	Réponse effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché / état des lieux du territoire
	Projet permettant d'envisager des pratiques / actions nouvelles
	Projet qui suscite d'autres innovations (grappe d'innovations), la création / structuration d'une nouvelle filière ou le renouvellement d'un secteur d'activité ou d'un territoire
Utilité sociale du projet	Importance / amplitude pressentie des impacts du projets : - Nombre de bénéficiaires touchés - Taux de résolution de la problématique soulevée
	Les impacts sociaux / sociétaux / économiques du projet sont importants
	Bénéficiaires touchés directement ou indirectement
Ancrage local du projet	Projet issu d'un besoin local
	Implication des populations bénéficiaires locales
	Collaboration avec les autorités locales
Caractère fédérateur / mobilisateur du projet	Le projet crée un véritable consensus auprès du public
	Implication de nombreux partenaires sur le projet
	Facilité de mesure des impacts du projet

Critères de sélection

Bien-fondé à moyen terme du projet

Critères	Indicateurs
Pertinence stratégique du projet	Projet défini sur la base de constats réalisés
	Bonne compréhension et prise en compte des besoins des bénéficiaires
	L'impact du projet sur la résolution de la problématique identifiée est positif
	Adéquation entre le projet et le public visé
Pérennité à terme du projet	Projet économiquement autonome à moyen terme
	Projet rassemblant de nombreux partenaires
	Mesures prises pour anticiper la sortie des partenaires financier du projet
Possibilité d'essaimer, voire industrialiser, le projet	Possibilité de modélisation du projet
	Possibilité de le transposer sur un autre territoire
	Volonté de reproduire / essaimer le projet
	Possibilité de changer d'échelle / changer de modèle tout en conservant le "cœur" projet
	D'autres acteurs manifestent leur intérêt pour implanter le projet sur leur territoire
	Organisation du transfert du projet à un autre acteur

Critères de sélection

Efficacité des moyens

Critères	Indicateurs
Pertinence des moyens humains et matériels alloués	Moyens humains et matériels appropriés
	Recours à des experts ou chercheurs pour lever les incertitudes
	Implication des partenaires ou parties prenantes essentielles à la réussite du projet
Pertinence budgétaire	Construction budgétaire cohérente
	Implication d'autres partenaires financiers sur le projet
	Montant autofinancé
	Frais administratifs limités
	Niveau d'implication financière de l'appui

Critères de sélection

Efficacité des modes opératoires

Critères	Indicateurs
Caractère participatif du projet	Implication des bénéficiaires dans l'action
	Le projet induit une démarche participative autonome
Qualité de la démarche projet	Identification des freins, facteurs clés de succès, et risques / diagnostic initial réalisé
	Plan d'action clairement identifié & cohérent
	Objectifs clairement affichés, réalistes & atteignables
	Résultats souhaités sont clairement identifiés
	Elaboration d'une démarche d'évaluation du projet
	Identification des indicateurs de réussite du projet

Critères de sélection

Potentiel de partenariat

- Ces critères sont évalués uniquement pour les appels à projets émanant de Fondations d'entreprises

- Deux critères sont identifiés :
 - Liens du projet avec l'entreprise :
 - ✓ Cohérence du projet avec les valeurs de l'entreprise
 - ✓ Cohérence du projet avec la stratégie / les priorités de l'entreprise

 - Capacité à nourrir un partenariat
 - ✓ Capacité à impliquer les collaborateurs
 - ✓ Potentiel de déboucher sur un partenariat (?)